



VILLE DU MUY

DOSSIER UNIQUE 2021-2022

INSCRIRE MON ENFANT A LA RESTAURATION SCOLAIRE
ET/OU AUX ACCUEILS PERI ET EXTRASCOLAIRES

► **Votre contact**

L'Accueil de la Maison de la Jeunesse - 1^{er} étage

205 Boulevard Charles de Gaulle- 83490 LE MUY

Tel : 04.94.45.82.43

Mail : guichet-unique-lemuy@orange.fr

► **Accueil du public : LUNDI et JEUDI de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30**

MARDI et VENDREDI de 16h00 à 18h30

MERCREDI de 10h00 à 12h00

► **Les pièces administratives à joindre au dossier unique**

- **Justificatif de domicile** (facture de fournisseur d'énergie ou d'eau de moins de 3 mois ou taxe d'habitation ou foncière 2020)
- **Numéro d'allocataire CAF** ou une photocopie récente des droits et prestations de la CAF ou de la MSA.
- **Certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires** pour l'année scolaire 2021-2022 ou **copie des certificats de vaccinations dans le carnet de santé**
- **Attestation d'assurance responsabilité civile** au nom de l'enfant pour l'année 2021-2022
- **Notification d'imposition 2020** (sur les revenus 2019). Pour les couples non mariés, un avis pour chacun. En Janvier 2022 vous sera demandé celle de 2021 (sur les revenus 2020) / seulement si votre quotient familial CAF n'est pas à jour.
- **Attestations de travail** de l'employeur pour les 2 conjoints précisant les horaires de travail (daté de moins de 3 mois)+ **dernier bulletin de salaire.**

- Copie du PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Le médecin doit spécifier sa validité dans le cadre de l'accueil au restaurant scolaire, aux accueils péri et extra scolaires. **Si le PAI est en cours, fournir impérativement un certificat médical présentant les symptômes et/ou allergies éventuelles.** Pour la Maison de la Jeunesse, **joindre une ordonnance et une trousse au nom de votre enfant contenant les médicaments.**
- **Attestation de natation** (pour les enfants à partir de 8 ans) : **OBLIGATOIRE** si vous souhaitez que votre enfant participe aux activités aquatiques durant les accueils de loisirs (vous rapprocher d'une piscine municipale).
- **En cas de séparation ou de divorce** : une **copie de l'extrait de jugement** précisant la fixation du lieu de résidence de l'enfant.
- **En cas d'intégration en ULIS** fournir l'accord de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Toute demande doit être complète au moment de l'envoi du dossier par mail à l'adresse : guichet-unique-lemuy@orange.fr .

Un mail vous confirmera la bonne réception de votre dossier. En cas de refus, vous serez contacté par le service.

Vous pouvez contacter l'accueil de la Maison de la Jeunesse au 04.94.45.82.43 si vous souhaitez obtenir des renseignements ou une confirmation (à partir du 19 juillet 2021 pour la rentrée scolaire de Septembre 2021).

AUTORISATION PARENTALE

Autorisation valable uniquement pour les plus de 10 ans

Mon enfant est autorisé à partir seul à la fermeture de l'accueil de loisirs :

- Après l'accueil du soir à 18h30. OUI NON
- Après l'accueil du mercredi à 18h30. OUI NON
- Après l'accueil de loisirs durant les vacances à 18h30. OUI NON

Je soussigné(e) :

agissant en qualité de parent(s) ou tuteur légal de l'enfant désigné :

- Autorise mon enfant à participer aux activités de l'accueil de loisirs et/ou restauration scolaire
- Certifie avoir pris connaissance et approuvé les règlements de fonctionnement de la restauration scolaire, du service Enfance Jeunesse et de la Régie Multiservices du Muy affichés dans les structures et disponibles en téléchargement sur le site de la commune ou sur demande à l'accueil de la Maison de la Jeunesse.
- Autorise le service à récupérer automatiquement le quotient familial de la C.A.F (pour les familles allocataires).
- Autorise la diffusion de l'image de mon enfant pour illustrer les outils municipaux de communication (Journal de la Ville, Site de la Ville, Tracts du Service, Affichage MDJ, Var Matin...). En cas de refus, le signaler par courrier au service.
- Autorise le responsable de l'accueil à prendre contact avec les services d'urgence (pompiers, SAMU...) et le cas échéant qu'il soit pris en charge par ces derniers.

Le Muy, le 2021

SIGNATURE PARENT 1

SIGNATURE PARENT 2

Les informations recueillies dans ce registre sont enregistrées par les services Enfance de la ville du Muy dans un fichier informatisé pour la préparation et la gestion des temps scolaires, péri et extrascolaires et notamment le «Portail Famille» mis à disposition par la société Sigec, accessible depuis le site internet <https://ville-lemuy.accueil-famille.fr/>. Elles sont conservées pour toute la durée du cycle scolaire de l'enfant et sont destinées aux services communaux mobilisés sur ce sujet. Conformément à la loi «informatique et libertés» et au RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de vos données en contactant nos services par mail à guichet-unique-lemuy@orange.fr.



MAISON DE LA JEUNESSE

DOSSIER UNIQUE

Restauration scolaire

Accueils péri et extrascolaires

Année scolaire 2021 - 2022

3/5 ANS

6/11 ANS

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

PHOTO

Ecole maternelle : Micocoulier La Peyrouas

Ecole élémentaire : Robert Aymard La Peyrouas

Classe 2021-2022 :

PAI : Projet d'Accueil Individualisé Oui Non

o RESTAURATION SCOLAIRE (11h30-13h30): Validation suite à la commission

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

► ACCUEILS PERISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES: accueil du matin (7h30- 8h20), accueil du soir (16h30-18h30), accueil du mercredi et des vacances scolaires

Remplir impérativement la fiche de pré-inscription mensuelle ou annuelle annexe pour valider l'inscription

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Vie commune Mariés Passés Séparés Divorcés Monoparentale

	PARENT 1	PARENT 2
NOM Prénom	Père, Mère ou Tuteur	Père, Mère ou Tuteur
Adresse		
Tel domicile		
Tel portable		
Profession		
N° Allocataire CAF		
Adresse Mail (contact et dématérialisation)		

Personnes à contacter en cas d'urgence et autorisées à venir chercher mon enfant pendant la pause méridienne à l'école et à la Maison de la Jeunesse pour les accueils péri et extrascolaires.

NOM Prénom	NOM Prénom
Tel :	Tel :
NOM Prénom	NOM Prénom
Tel :	Tel :
NOM Prénom	NOM Prénom
Tel :	Tel :

FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

L'enfant fait-il l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<p>L'acceptation d'un enfant présentant des problèmes de santé et/ou d'allergies alimentaires est conditionnée à l'avis obligatoire du médecin et à la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). <u>Si le PAI est en cours de réalisation, fournir IMPÉRATIVEMENT un certificat médical présentant les symptômes et/ou allergies éventuelles.</u></p> <p>Le médecin doit spécifier sur le protocole sa validité dans le cadre des accueils au restaurant scolaire, accueils péri et extrascolaires.</p>		
A-t-il eu des allergies ne nécessitant pas l'application d'un PAI?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<p>Si OUI lesquelles? Précisez les causes de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir:</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
A-t-il eu des antécédents médicaux? Si oui lesquels?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<p>Autres renseignements utiles sur la santé de l'enfant : Régime alimentaire, port de lunettes, lentilles de contact et/ou prothèses auditives... Précisez</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		

A remplir par le service:

L'enfant est-il à jour de ses vaccins? OUI NON

Dernier rappel du DT POLIO en date du:

Prochain vaccin à faire en :



VILLE DU MUY

Restauration scolaire
Accueils péri et extra-scolaires

DOSSIER UNIQUE 2021 - 2022

- **Justificatif de domicile** (facture de fournisseur d'énergie ou d'eau de moins de 3 mois ou taxe d'habitation ou foncière 2020)
- **Numéro d'allocataire CAF** ou une photocopie récente des droits et prestations de la CAF ou de la MSA.
- **Certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires** pour l'année scolaire 2021-2022 ou **copie des certificats de vaccinations dans le carnet de santé**
- **Attestation d'assurance responsabilité civile** au nom de l'enfant pour l'année 2021-2022
- **Notification d'imposition 2020** (sur les revenus 2019). Pour les couples non mariés, un avis pour chacun. En Janvier 2022 vous sera demandé celle de 2021 (sur les revenus 2020) / seulement si votre quotient familial CAF n'est pas à jour.
- **Attestations de travail** de l'employeur pour les 2 conjoints précisant les horaires de travail (daté de moins de 3 mois)+ **dernier bulletin de salaire.**
- Copie du **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)**. Le médecin doit spécifier sa validité dans le cadre de l'accueil au restaurant scolaire, aux accueils péri et extra scolaires. **Si le PAI est en cours, fournir impérativement un certificat médical présentant les symptômes et/ou allergies éventuelles.** Pour la Maison de la Jeunesse, **joindre une ordonnance et une trousse au nom de votre enfant contenant les médicaments.**
- **Attestation de natation (pour les enfants à partir de 8 ans) : OBLIGATOIRE** si vous souhaitez que votre enfant participe aux activités aquatiques durant les accueils de loisirs (vous rapprocher d'une piscine municipale).
- En cas de séparation ou de divorce : une **copie de l'extrait de jugement** précisant la fixation du lieu de résidence de l'enfant.
- En cas d'intégration en ULIS fournir l'accord de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.



VILLE DU MUY Régie Multiservices

Structure Multi-Accueil « Les Minots » - Restauration Scolaire – Enfance Jeunesse

MODALITES FINANCIERES DES ACCUEILS

LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES FACTURES:

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal. La tarification des accueils est affichée et disponible auprès de la Régie Multiservices, de l'accueil de la Maison de la Jeunesse et également sur le site de la ville www.ville-lemuy.fr onglet « Jeunesse / Régie multiservices ».

La facturation est établie à terme à échoir, c'est-à-dire en début de mois concerné par la facturation. Une facture unique est éditée au début du mois concerné pour tous les enfants d'une famille, regroupant les services *Multi-accueil « Les Minots », Enfance Jeunesse et Restauration Scolaire* en fonction de l'accueil accordé.

Les factures sont libellées et adressées au payeur unique par voie postale ou disponibles via le Portail Familles.

En cas d'impayés, la ville du Muy transmettra au Trésor Public le mois suivant l'émission de la facture, les éléments nécessaires au recouvrement de la créance au payeur concerné.

Je choisis le payeur unique:

Parent ou représentant 1 Parent ou représentant 2 Autre:(préciser)

LES DIFFERENTS MODES DE PAIEMENT :

→ Le prélèvement automatique de vos factures:

Il permet, avec votre autorisation écrite, de prélever sur votre compte la somme correspondant aux prestations municipales dont bénéficient vos enfants pour les activités multi-accueil, service Enfance Jeunesse et Restauration scolaire .

Souhaitez-vous opter pour le prélèvement automatique? OUI NON

Si oui, merci de compléter le mandat de prélèvement SEPA accompagné d'un RIB (au nom du payeur unique).

→ Les autres moyens de paiements proposés par la Régie Multiservices sont: carte bancaire à la Maison de la Jeunesse, carte bancaire en ligne via le Portail Familles, chèque bancaire ou postal, numéraire (maximum 300 € selon l'article 19 de la loi de finances rectificative pour 2013) et chèque emploi service universel « papier » (pour les activités de garde d'enfants uniquement).

PORTAIL FAMILLES ET DEMATERIALISATION DES FACTURES :

Les factures émises par la Régie Multiservices peuvent être dématérialisées c'est-à-dire qu'elles ne sont pas envoyées automatiquement par courrier. Elles sont donc disponibles sur le *Portail Familles* de la ville du Muy et vous conservez ainsi l'historique de l'ensemble de vos factures émises par la Régie Multiservices. L'adresse mail est obligatoire pour pouvoir y accéder. Les codes d'accès vous seront transmis dès validation de votre inscription.

Si vous validez la dématérialisation de vos factures, un mail vous sera envoyé chaque début de mois pour vous avertir de la disponibilité de cette dernière sur votre compte « Portail Familles ». Sur demande, un envoi papier pourra être effectué.

Acceptez vous la dématérialisation de vos factures? OUI NON

Adresse mail :

CONDITIONS D'ACCUEIL :

L'accueil d'un enfant sur la structure multi-accueil « Les Minots », au restaurant scolaire et aux accueils péri et extra scolaires est conditionné au respect des règlements de fonctionnement de chaque service*.

En signant ce document, vous vous engagez à régler les accueils facturés par la Régie Multiservices.

En cas de manquement régulier ou grave aux règlements et/ou en l'absence de paiement de vos factures dans les temps, l'adjoint délégué se réserve le droit de réexaminer le maintien de l'accueil.

Veillez dater et signer le présent contrat

Le Muy le,

Signature des parents :

** Les règlements de fonctionnement de la Régie Multiservices, du Restaurant scolaire et des structures Enfance de la commune sont disponibles et téléchargeables sur le site internet de la ville www.ville-lemuy.fr rubrique « Jeunesse / Régie Multiservices », affichés au sein des structures Enfance mais peuvent également être remis sur demande auprès de la Régie Multiservices ou de l'accueil de la Maison de la Jeunesse.*

En application de la loi du 06/01/1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous êtes informés que:
- les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la ville du Muy, de l'Education Nationale, du Trésor Public et de la CAF du Var
- vous êtes habilités à obtenir communication des informations nominatives recueillies et d'en demander toute rectification auprès du responsable du service.



VILLE DU MUY
Régie Multiservices

Multi-accueil « Les Minots »- Enfance Jeunesse- Restauration Scolaire

MANDAT DE PRELEVEMENT

JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RIB

CREANCIER: COMMUNE DE LE MUY- 4 rue de l'Hôtel de Ville— 83490 LE MUY

NOM ET PRENOM DES PARENTS:

.....

NOM(S) ET PRENOM(S) DU OU DES TITULAIRES DU COMPTE A DEBITER:

.....

COORDONNEES BANCAIRES (précisez + joindre un Relevé d'Identité Bancaire):

Code banque Guichet N° Compteclé RIB

BIC

IBAN.....

**Il est précisé que le présent mandat vaut sans limitation de durée et de montant.
Les mandants peuvent à tout moment sur demande écrite au créancier par RAR,
demander la résiliation et en informer leur établissement bancaire.**

JOUR DE PRELEVEMENT DANS LE MOIS: prévisionnellement le 10 du mois

Fait à Le Muy, le

NOM(S) et PRENOM(S) du /des signataire(s)

.....

Signature(s):

NOM(S) Prénom(s) de(s) enfant(s) concernés: